

Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Étaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, TALLEC Christa, Adjoint, MORICE Anne-Marie, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle

Était absente : CHARPENTIER Jocelyne, conseillère déléguée,

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13 : Votants : 13

Marie-Noëlle BARIOU a été élu secrétaire de séance

N° : 2018 – 08

Thème : Autre types de contrat

Objet : Réunion information mutuelle santé : demande de salle

Monsieur le Maire fait part de la demande du groupe AXA pour la location d'une salle afin de présenter une offre de mutuelle santé aux habitants de la commune. Il s'agit pour AXA de signer un protocole avec la commune pour la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer un protocole avec AXA pour la location de la salle polyvalente.

N° : 2018 – 09

Thème : Fiscalité

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2017 par la commune :

Taxe d'Habitation : **13.50 %**
Taxe Foncier bâti : **13.60 %**
Taxe Foncier non bâti : **38.98 %**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation des taux en 2018 ou une reconduction des taux de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux pour 2018, comme indiqués ci-dessous :

Taxe d'Habitation :	13.63 %
Taxe Foncier bâti :	13.74 %
Taxe Foncier non bâti :	39.37 %

N° : 2018 – 10

Thème : Subventions

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions qui seront versées en 2018 aux œuvres et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à son budget 2018 au compte 6574 les crédits suivants :

Union sportive GAEL MUEL - FOOT	300 €
Section locale ACPG/AFN	150 €
Donneurs de sang du canton	40 €
La Pitaudière : Tir à l'arc : 500 € Badminton : 300 € REG Rando-Eveil sportif-Gym : 800 €	1 600 €
Amicale des Pompiers	100 €
Association l'Entente Muël – Saint Méen - TENNIS	300 €
Comité de jumelage	400 €
Asso. Myopathes - TELETHON	40 €
Subvention pour piégeage des nuisibles - Association de chasse	400 €
Association des maires ruraux	120 €
OCCE	2 000 €
Eaux et rivières	40 €
Comice agricole	905 €
Peuples et forêts primaires	40 €
Rugby Club Pays de Mauron	40 €
Solidarité Paysans	40 €
ADMR	250 €
TOTAL	6 765 €

N° : 2018 – 11

Thème : Subventions

Objet : Participation
Office des Sports
2018

Monsieur le Maire présente la demande de l'Office des Sports pour la participation de la commune 2018. Le montant de la participation est de 1.67 € par habitant soit 1 511.35 € (1.67 € X 905 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser à l'Office des Sports une participation de 1 511.35 € pour l'année 2018,
- décide d'inscrire la dépense au budget 2018 sur le compte 65548.

N° : 2018 – 12

Thème : Autres types
de contrat

Objet :
Bibliothèque :
Contrat de
maintenance
MICROBIB

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance du logiciel de prêts MICROBIB de la bibliothèque de MUEL. Le montant de la redevance 2018 pour la maintenance est de 270 €HT par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le contrat de maintenance établi par la société MICROBIB pour un montant de 270 €HT par an à compter du 1^{er} avril 2018 et pour une durée d'un an,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

N° : 2018 – 13

Thème :
Enseignement

Objet : Projet école
démocratique

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Graine de Sens de TREHORENTEUC qui a pour projet d'ouvrir une école démocratique dans le secteur du Pays de Brocéliande. Pour cela l'association est intéressée par les bâtiments de l'ancien centre de secours de MUEL. Ce projet est basé sur le modèle Sudbury qui compte de nombreuses écoles à travers le monde. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer et de donner son avis sur l'implantation de cette école dans l'ancien centre de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (11 voix pour, 2 abstentions)

- décide de donner un avis favorable à l'implantation de l'école démocratique dans l'ancien centre de secours de MUEL
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette école

N° : 2018 – 14

Thème : Logement

Objet : Lotissement
Anne de Bretagne :
Devis supports
visuels

Monsieur le Maire présente un devis de MUST CREATION concernant la création de supports visuels pour le futur lotissement Anne de Bretagne dans le but d'en faire la promotion. Le montant de la prestation est de 1320 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (13 voix pour, 1 abstention)

- accepte le devis de MUST CREATION pour un montant de 1 320 €
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° : 2018 – 15

Thème : Convention

Objet : Lotissement
Anne de Bretagne -
Convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente la convention de servitude proposée par ENEDIS pour l'extension et le raccordement des 4 premiers lots du lotissement Anne de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la convention de servitude proposée par ENEDIS,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

N° : 2018 – 16

Thème : Maîtrise
d'œuvre

Objet : Etude de
faisabilité

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il serait opportun de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée du bourg rue de Rennes et aux abords de l'étang communal. Deux devis ont été reçus :

- NORD SUD INGENIERIE : 1 800 €HT
- QUARTA : 1 500 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de retenir le cabinet QUARTA pour un montant de 1 500 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents.

Délibérations 2018 – 08 à 2018 – 16

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		FORTIN Marcel	
BESNARD Jacques		MOYNAT DANET Isabelle	
CHARPENTIER Jocelyne		MAILLARD Sylvie	
BRIAND Claude		BARIOU Marie-Noëlle	